

INSTITUT PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT
SECONDAIRE DE HERSTAL

Projet d'école

Rue du Grand Puits, 66
4040 HERSTAL
Tél : 04/279.41.00

Organisation pédagogique par degré	5
Le premier degré.....	5
Commun	5
Différencié	5
Présentation du PAC et du PIA :.....	5
PIA	5
PAC	6
Mise en œuvre du Plan d'Actions Collectives	6
Obtenir le CE1D (lutter contre l'échec scolaire) :	6
Lutter contre le décrochage scolaire, l'absentéisme, la violence et l'exclusion :	7
Le deuxième degré de transition et de qualification.....	8
Le troisième degré de transition et de qualification	9
Caractéristiques des épreuves de Qualification	9
Obligations et droits des élèves.....	10
Composition et fonctionnement du jury de qualification	10
Réussite de l'année : CESS et Qualification	10
Modalités d'évaluation	11
Ensemble Articulés de Compétences (EAC)	11
Certification Par Unités (CPU)	12
Stages	12
Le Conseil de participation	15
Les missions du Conseil de participation.....	15
Les membres du Conseil de participation	16
Le fonctionnement du conseil de participation.....	16
Climat scolaire	16
Les remédiations.....	19
Initiatives visant à organiser le soutien des élèves en difficulté.....	19
Actions	19
1. Formation Continué des Enseignants	19
2. Echanges avec les Partenaires Extérieurs de l'Ecole.....	19
3. Activités linguistiques et culturelles.....	19
4. Initiatives prises en matière de Citoyenneté.....	20
5. Démarches entreprises pour favoriser l'orientation des élèves	20
6. Accueil de nos jeunes étudiants de 1 ^{ère}	20
7. Une pédagogie différenciée.....	20
8. Activités sportives	21
9. Pour les différentes sections :	21
10. La collaboration avec les parents	21

11. Activités culturelles.....	22
12. Activités promotionnelles.....	22
13. Amicale.....	23
14. Encadrement différencié.....	23
15. Développement des nouvelles technologies.....	23

IPES HERSTAL
Rue du Grand Puits, 66
4040 HERSTAL
04/279.41.00

« On n'enseigne pas seulement ce que l'on sait, on enseigne ce que l'on est ». (J. Jaurès)

L'I.P.E.S Herstal est né de la volonté de personnes engagées dans le mouvement social ayant pour objectif la formation professionnelle et humaine des jeunes de la région.

La formation dispensée à l'IPES Herstal vise le développement chez les élèves de valeurs qui gravitent autour de huit finalités :

1. Etre une école ouverte à tous
2. Rendre l'élève acteur de sa formation
3. Respecter les différences de chacun
4. Former dans un esprit d'équipe, de fraternité, mais avec exigence
5. Favoriser l'écoute active et participative
6. Développer la motivation et la confiance en soi, susciter le désir d'apprendre et de se perfectionner
7. Entretien et préserver la santé, la sécurité pour soi et pour les autres
8. Préparer aux études supérieures ou à la vie professionnelle mais aussi à la vie citoyenne

Ces huit objectifs sous-tendent notre projet d'établissement. Celui-ci consiste en la concrétisation du projet éducatif et pédagogique de notre Pouvoir organisateur la Province de Liège en tenant compte des réalités spécifiques de notre école.

Le développement de l'IPES Herstal s'est orienté vers deux grands axes :

- Le social
- Les sciences

L'école contribue à la prise en compte et la réalisation des objectifs de développement durable dans l'exercice de ses missions d'enseignement et dans son fonctionnement interne.

Ce projet d'établissement a été élaboré en juin 2019 et passera au prochain conseil de participation.

S'inscrire à l' I.P.E.S, c'est d'abord adhérer à ce projet.

Organisation pédagogique par degré

Le premier degré

Commun

Le 1^{er} degré commun est constitué d'un seul cycle de 2 années scolaires. Chaque étape comprend 3 périodes. Toutefois, en première année, un premier conseil de classe aura lieu avant le 15 octobre en vue d'établir un Plan Individualisé d'Apprentissage (PIA) pour les élèves qui en ont besoin.

Les activités complémentaires sont organisées pour :

- 1° développer des compétences de la formation commune par des approches diversifiées;
- 2° reconnaître et valoriser la diversité des habiletés des élèves, en vue de faciliter leur développement personnel et social ainsi que d'accroître leur motivation;
- 3° permettre, d'une part, à l'élève de mieux se connaître et, d'autre part, aux membres du personnel enseignant d'identifier et de soutenir ses aptitudes dans le cadre de l'accompagnement de ses démarches d'orientation scolaire.

Les activités complémentaires sont organisées selon les modalités suivantes :

- 1° elles ne constituent en aucun cas ni une pré-orientation de l'élève ni un prérequis...

Différencié

Le 1^{er} degré différencié est organisé à l'intention de l'élève qui n'a pas obtenu son Certificat d'Études de Base (CEB) en fin de sixième primaire. Il vise, prioritairement et le plus rapidement possible, l'acquisition des compétences attendues à 12 ans c'est-à-dire, l'obtention du CEB.

Présentation du PAC et du PIA :

PIA

Le PIA est élaboré par le Conseil de classe à l'intention de tout élève du 1^{er} degré qui connaîtrait des difficultés dans l'acquisition des compétences attendues.

Objectifs :

- Comblent les lacunes constatées
- Aider l'élève à s'approprier des stratégies d'apprentissage plus efficaces

Il est destiné à baliser un parcours scolaire temporairement différent et ciblé sur une ou plusieurs difficultés spécifiques.

La démarche de PIA se base sur des observations et des constats de difficultés qu'il convient de dépasser et des ressources de l'élève. Dans le PIA, il s'agit de cibler des apprentissages spécifiques en activant une ou plusieurs mesures organisationnelles / pédagogiques de soutien. Ces mesures doivent être construites et répertoriées.

Cette démarche est réflexive et souple dans la mesure où elle induit une analyse des effets des dispositifs employés en vue d'une éventuelle adaptation.

La démarche du PIA est simple à conceptualiser : observation – analyse – action – évaluation – ajustement.

Au-delà d'une fonction pédagogique liée à l'apprentissage, le PIA peut également être employé en lien avec la construction d'un projet de parcours scolaire.

Les activités complémentaires peuvent être remplacées en tout ou en partie par un programme spécifique établi dans le cadre du Plan Individualisé d'Apprentissage (PIA) qui prévoit des activités spécifiques de remédiation, de remise à niveau ou de structuration des acquis et de construction d'un projet scolaire. Le PIA devra permettre aux élèves de combler les lacunes constatées et à les aider à s'approprier des stratégies d'apprentissage plus efficaces.

Au terme de la deuxième année, si l'élève ne maîtrise pas les compétences de base, il peut suivre une année supplémentaire (2S) en vue d'obtenir le Certificat d'Etude du premier degré (CE1D.) L'atelier lecture sur ordinateur renforce les compétences en français.

PAC

Le Plan d'Actions Collectives (PAC) explicite l'organisation du 1^{er} degré dans notre établissement, ainsi que les actions structurelles et pédagogiques qui peuvent être enclenchées pour venir en aide aux élèves en difficultés majeures au cours de cette période d'apprentissage.

Rédigé par les équipes éducatives, le PAC répertorie toutes les actions qui peuvent être mises en œuvre au travers d'un Plan Individualisé d'Apprentissage (PIA), ainsi que toutes les ressources mobilisables dans l'école pour le soutien des élèves, en vue de l'obtention du CE1D. Il contient aussi toutes les ressources mobilisables dans l'école pour lutter contre le décrochage scolaire, l'absentéisme, la violence et l'exclusion.

La direction de l'école et son équipe pédagogique rédigent un Plan d'Actions Collectives qui explicite l'organisation du 1^{er} degré, en concertation avec le CPMS. Le PAC doit être intégré dans le projet d'établissement.

Le PAC :

- Identifie ses objectifs
- Décrit les actions et dispositifs à mettre en œuvre
- Identifie les ressources mobilisables pour sa mise en œuvre
- Définit des critères d'évaluation interne de sa mise en œuvre

Le PAC répertorie toutes les actions qui peuvent être mises en œuvre au travers d'un PIA, ainsi que toutes les ressources mobilisables dans l'école pour le soutien des élèves. Il nécessite une attention particulière dans la mesure où une bonne partie des actions pédagogiques qui peuvent être mises en place dans le PIA dépend de lui.

Mise en œuvre du Plan d'Actions Collectives

Obtenir le CE1D (lutter contre l'échec scolaire) :

Remédiation :

Des activités de remédiation en mathématique, français et langues modernes seront organisées en dehors des heures obligatoires. Le conseil de classe établira, pour les élèves concernés) un diagnostic fin des lacunes constatées ainsi que des stratégies de remédiation pour les combler.

PIA (Plan Individualisé des Apprentissages) :

Un PIA peut être attribué à tout élève qui éprouve des difficultés dès que le conseil de classe en détecte le besoin ou que la demande en est faite par l'élève, par un parent ou par un acteur scolaire (PMS).

Le PIA est en lien avec la maîtrise des compétences attendues d'une part, avec les difficultés constatées chez l'élève et d'autre part comporte au minimum un descriptif d'objectifs et d'actions.

La mise en œuvre du PIA implique, entre autres, la possibilité de modifier en cours d'année et pour une période déterminée, la grille horaire de l'élève d'une part au niveau des activités complémentaires (4h) et d'autre part au niveau de la formation commune sans préjudice de l'équilibre global de la formation sur le cycle.

Outre les activités de remédiation classique déclinée sur les cours de la formation commune, des activités liées à la gestion des outils de travail, à la remédiation de troubles de l'apprentissage (logopédie), de construction d'un projet personnel d'orientation positive (PMS, approche orientante) en collaboration avec différents acteurs peuvent être envisagées.

Deuxième année supplémentaire (2S)

A l'issue du premier degré et en tenant compte des aménagements particuliers pour les élèves en difficultés durant ces deux années, les élèves qui n'ont pu atteindre la maîtrise des socles de compétences à 14 ans, se verront orientés vers une année supplémentaire pour y pallier. Ces manquements se traduiront essentiellement par la non-réussite du CE1D

Dorénavant, cette année de remise à niveau visant d'abord à la réussite du CE1D sera organisée exclusivement à la fin du premier cycle d'étude de l'enseignement secondaire.

Lutter contre le décrochage scolaire, l'absentéisme, la violence et l'exclusion :

Accompagnement de l'élève dans l'émergence d'un projet de vie :

Des activités liées à des projets interdisciplinaires supervisés par l'équipe éducative, des démarches d'orientation positive en collaboration avec le PMS et des activités d'approche orientante seront organisées.

Actions collectives d'approche orientante :

Le parcours de chaque élève au premier degré doit lui permettre de s'orienter à l'issue de celui-ci. En effet, un choix d'options ou de filières s'impose à l'entrée du second degré.

Au-delà des différentes options présentes dans l'établissement et dans lesquelles, les étudiants auront l'occasion de s'immerger, notamment dans le cadre des activités complémentaires, nous mettrons sur pied des activités de visite d'autres options ou forme d'enseignement en collaboration avec un établissement partenaire (EP), des stages de découverte ou des activités intramuros avec des acteurs issus de différents milieux professionnels, visites de CTA et d'entreprises,

Suivi de guidance individuelle :

Le conseil de classe, l'élève ou les parents peuvent solliciter le centre PMS dans le cadre d'un suivi de guidance individuelle. Des organismes extérieurs tels qu'AMO, Service d'Accrochage scolaire et autres pourraient également être sollicités dans des cas précis et particuliers.

Amélioration du bien-être, des espaces de vie et des conditions de travail :

La collaboration active avec les centres PMS et PSE, l'appel au service de médiation scolaire et un lien régulier avec les parents est une mission importante de l'IPES.

Dans le cadre du Plan Global d'Actions pour l'Encadrement Différencié, les moyens mis à disposition par la Fédération Wallonie - Bruxelles tant aux niveaux encadrement que financier sont assignés à l'allègement du nombre d'étudiants dans les groupes classe ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail par l'acquisition de matériel pédagogique et l'aménagement des locaux.

Chaque année, des journées de formation s'organisent et ce, pour l'ensemble du personnel dans le domaine des compétences et d'évaluation.

La formation permanente des enseignants se fait sur base volontaire sur les thèmes prévus par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

L'IPES Herstal s'est toujours efforcé d'informer les parents le plus complètement possible et de les faire participer activement aux processus d'apprentissage. Le soutien parental est condition nécessaire de réussite scolaire et trop de parents aujourd'hui ont tendance à reporter sur l'école leur responsabilité éducative.

Pour tisser le lien avec les parents, l'IPES organise au moins trois fois par an des réunions avec les parents, mais aussi nous convoquons les parents pour des problèmes de discipline ou d'absentéisme. Ils sont invités à participer au conseil de participation. Leur présence est exigée lors de l'inscription d'un élève mineur. Par ailleurs lors de la rentrée des premières années, les parents sont invités à un petit déjeuner convivial avec les professeurs et les élèves. Des projets interdisciplinaires permettent également aux parents de venir à l'école dans un contexte plus convivial (projet fête des mères, repas hôtellerie).

Le deuxième degré de transition et de qualification

Le 2^e degré est constitué d'un cycle de deux années scolaires (les 3^e et 4^e années). Chaque étape comprend trois périodes.

Le 2^{ème} degré est dans le qualifiant celui de l'orientation ; l'élève y sera invité à choisir, sans obligation pour le 3^{ème} degré, des matières qu'il vaut mieux connaître en vue d'un approfondissement éventuel dans ses deux dernières années secondaires.

Le troisième degré de transition et de qualification

Le 3^{ème} degré est celui de la détermination ; à travers les matières qu'il aura choisies, l'élève devra faire la preuve qu'il acquiert les compétences (savoirs, savoir-faire et attitudes de travail), qui lui permettront d'aborder une des formes de l'enseignement supérieur ou d'entrer dans la vie professionnelle avec les meilleures chances de succès.

De Transition.

Le troisième degré de l'enseignement de transition est constitué d'un cycle de 2 années scolaires (les 5e et 6e années) au terme duquel l'élève reçoit un CESS qui lui donne accès à l'enseignement supérieur. Chaque année comprend trois périodes.

De Qualification

Le troisième degré de l'enseignement de qualification est constitué d'un cycle de 2 années (les 5e et 6e années et éventuellement 7^e année) au terme duquel l'élève reçoit un CESS qui lui donne accès à l'enseignement supérieur et un certificat de qualification qui lui ouvre les portes du monde du travail.

Caractéristiques des épreuves de Qualification

Les épreuves de qualification concernent le 3^e degré des humanités techniques et professionnelles¹. Les épreuves de qualification attestent la maîtrise de toutes les compétences à maîtriser (CM) du profil de formation. Elles remplacent les évaluations par cours de l'OBG, ces dernières n'étant plus autorisées. Les épreuves de qualification sont obligatoires. Les élèves **doivent les présenter toutes** pour être délibérés et les réussir pour obtenir le Certificat de qualification.

Elles sont construites à partir du découpage du profil de formation en blocs constitués d'ensembles articulés de compétences (EAC) professionnellement significatifs et résultent d'un travail de coordination et de planification commun à tous les professeurs de l'OBG².

Les modalités de réalisation de l'épreuve de qualification peuvent varier d'une épreuve à l'autre : durée, local, matériaux,...

Les épreuves de qualification se déroulent en présence d'un jury de qualification.

L'EPL organise 3 épreuves de qualification par année scolaire, elles se situent à la fin des 3 périodes selon lesquelles l'année scolaire est découpée : novembre, mars, juin (voir courrier aux parents et planification annuelle).

La possibilité de présenter ultérieurement les compétences non maîtrisées, par exemple au moment de l'épreuve suivante, est envisagée. Les résultats obtenus sont consignés dans le portfolio de l'élève et validés lors de l'épreuve suivante.

Seules les épreuves de qualification permettent la validation des compétences de l'élève. Le jury des épreuves de qualification est souverain pour sa décision.

¹ à l'exclusion des sections pour lesquelles il n'existe pas de PF et par conséquent il n'y a pas de certificat de qualification. Il s'agit des sections : Techniques sociales, Arts plastiques, Aspirant/Aspirante en nursing, Art et structure de l'habitat, Electroménager et matériel de bureau et les 7^e années complémentaires.
Toutefois, l'organisation de ces sections s'alignera sur l'organisation générale : l'évaluation des cours de l'OBG se fera comme celle des cours de la formation commune.

² Il est important de veiller lors de l'élaboration des horaires à prévoir des temps libres communs aux enseignants pour un travail d'équipe.

Le cas échéant, les épreuves peuvent se dérouler en dehors de l'établissement (Centre de compétences, CTA, lieux de stage...)

Les modalités d'organisation, de passation et d'évaluation des épreuves de qualification, qu'il s'agisse d'une épreuve intégrée et/ou de la réalisation d'un travail, sont communiquées aux membres du jury, aux élèves et aux parents.

Obligations et droits des élèves

La participation aux épreuves de qualification est obligatoire pour que l'élève puisse être délibéré en fin d'année.

Les épreuves de qualification se déroulent, sauf cas de force majeure, aux jours et aux heures déterminées par l'établissement.

Chaque élève dispose, dans son dossier d'apprentissage, d'une copie des épreuves ou peut le consulter auprès du secrétariat de Direction afin de se situer dans son parcours d'apprentissage.

Composition et fonctionnement du jury de qualification

Le jury est présidé par le chef d'établissement ou son délégué.

Il est composé des :

- professeurs de l'OBG,
- professeurs de cours généraux concernés par l'OBG éventuellement,
- représentants des milieux professionnels exerçant la profession dans laquelle la qualification est sanctionnée.

Les jurés extérieurs ne peuvent être en nombre supérieur aux jurés internes.

Le jury est constitué au début du processus et pour la durée de celui-ci.

Au terme de la dernière épreuve de qualification du processus, le jury de qualification délibère quant à la délivrance du certificat de qualification en intégrant les résultats de toutes les épreuves de qualification et de tous les éléments constitutifs du portfolio.

➤ Motivation des décisions

Toutes les décisions du jury de qualification, relatives à l'évaluation de chaque épreuve de qualification des élèves, sont consignées dans un procès-verbal. Pour les épreuves de qualification, les grilles d'évaluation critériées tiennent lieu de motivation. Ces dernières figurent dans le portfolio, elles guideront la remédiation.

Réussite de l'année : CESS et Qualification

Pour réussir l'année et obtenir son CESS, l'élève est obligé de présenter toutes les épreuves de qualification.

Le conseil de classe délibère de la réussite de l'année en tenant compte des compétences acquises dans le cadre des cours généraux et de l'ensemble de la formation qualifiante.

En fin de cycle, la législation actuelle permet d'ajourner en deuxième session l'élève qui n'obtient pas son certificat de qualification.

Modalités d'évaluation

Aux 1^{er} et 2^{ème} degrés tant pour la formation commune que pour l'option de base groupée ainsi que pour la formation commune au 3^{ème} degré, le bulletin indique par période une cote chiffrée sur 20 pour le travail journalier et pour le résultat des bilans.

Au 3^{ème} degré, l'évaluation de l'option de base groupée quant à elle est liée à la réussite d'une épreuve de qualification correspondant à des situations professionnellement significatives d'apprentissage appelées Ensembles articulés de compétences (EAC) pour toutes les orientations d'études à l'exception de la section Professionnel de qualification «Coiffeur» laquelle est intégrée à la Certification Par Unités (CPU). Cette méthode d'évaluation est conforme au « décret participant à la revalorisation de l'enseignement qualifiant par le renforcement du caractère obligatoire des épreuves de qualification en lien avec un profil de formation » du 26 mars 2009.

En matière d'examens, les élèves du premier degré commun, du 1^{er} degré différencié et du 3^e degré sont soumis pour les examens prévus aux évaluations externes de la Fédération Wallonie Bruxelles (CEB – CE1D – TESS).

Notre enseignement favorise l'**évaluation continue** des compétences. Elle se fait par l'intermédiaire d'évaluations, de bilans et d'examens. L'appréciation globale est établie par le règlement général des études. La remédiation fait partie de ce processus.

Le conseil de classe délibère sur base des résultats obtenus au terme de l'année scolaire.

Ses décisions sont souveraines.

Ensemble Articulés de Compétences (EAC)

Une épreuve de qualification est une évaluation de compétences intégrées au travers d'une production attendue. L'évaluation des compétences est réalisée au moyen d'une grille constituée de critères et d'indicateurs.

La réussite de certains indicateurs essentiels dans la situation professionnellement significative est indispensable à la réussite globale, ils sont signalés dans la grille.

Lors de l'élaboration des épreuves de qualification, il est indispensable de prévoir l'importance de chaque épreuve qui peut varier de l'une à l'autre.

Dans tous les cas de figure, il importe de ne jamais perdre de vue que la qualification implique la maîtrise de toutes les compétences du profil de formation.

La qualification ne peut donc être accordée sur base d'une « moyenne » des différentes épreuves.

Au 3^e degré, les épreuves de qualifications résultent du découpage du Profil de formation en Ensembles Articulés de Compétences (EAC) professionnellement significatifs définis de commun accord par l'ensemble des professeurs de l'OBG. Une forme de modularisation de l'apprentissage, une nouvelle manière d'accéder à la certification étape par étape.

Les indicateurs de maîtrise des compétences permettent la validation des compétences des élèves par le jury de qualification. Le seuil de réussite est précisé. La réussite correspond à « très bien, bien ou satisfaisant ». Les professeurs de l'OBG déterminent les indicateurs prioritaires et l'importance de ceux-ci.

Certification Par Unités (CPU)

La CPU veut considérer le 3^{ème} degré de l'enseignement qualifiant comme un tout, une formation complète menant à un métier bien défini, que l'élève parcourt en validant progressivement ses acquis et en étant certifié sur le résultat final.

La CPU cherche à développer l'approche métier ; à renforcer l'attractivité et la qualité ; et à travailler l'identité du qualifiant et développer sa culture. Il s'agit de moderniser l'enseignement qualifiant pour répondre aux nouveaux défis : mobilité, dynamisme, éducation et formation tout au long de la vie, exigence, émancipation, etc.

Il s'agit de proposer une structure d'enseignement à la fois plus exigeante dans ses finalités et plus souple dans son organisation : le découpage en unités d'acquis d'apprentissage - UAA. Une forme de modularisation de l'apprentissage, une nouvelle manière d'accéder à la certification étape par étape.

En CPU, le 3^e degré commun est constitué d'un seul cycle de 2 années scolaires. Chaque étape correspond à une UAA – unités d'acquis d'apprentissage. Avant chaque étape et après, lorsque l'élève éprouve des difficultés, un processus de remédiation est mis en œuvre. Cependant, si au terme du degré, l'élève n'a pas validé toutes ses UAA, des remédiations spécifiques lui seront proposées afin qu'il puisse achever sa formation et obtenir sa qualification.

Depuis le 1er septembre 2013, l'IPES Herstal, concernée par l'option « coiffeur », est entrée dans la CPU de manière organique.

Les élèves sont soumis à un processus d'apprentissage continu sur le degré : des épreuves de qualification correspondant à des parties significatives de métier sont organisées selon une planification précise. Ces épreuves au nombre de 6 pour la section coiffure sont appelées « Unités d'Acquis d'Apprentissage » (UAA).

Chaque élève dans ce processus sera également tenu d'élaborer un dossier d'apprentissage en vue de la passation des épreuves de qualification.

Chaque épreuve permet l'obtention d'attestations de compétences lors de la réussite de celles – ci : chaque attestation correspondant à une partie significative du métier de coiffeur.

Les modes d'évaluation, de remédiations, de délibération et d'obtention des CESS et Certificat de qualifications sont identiques à ceux des autres options de base groupées.

Stages³

Pour rappel, les stages sont **rendus obligatoires** :

- a) pour les options de base de groupées approuvées par le Gouvernement ;
- b) pour les options de base groupées déterminées par le Gouvernement ;
- c) par l'établissement scolaire dans le cadre de son projet d'établissement, pour les options de base groupées non visées dans les points a et b.

³ Décret du 5 décembre 2013, article 5, §8
Année scolaire 2022-2023

➤ **Les types de stages**

Type 1 – observation et initiation : Mise en projet / orientation

- organisable dans les 3 degrés de qualification
- 4 semaines maximum par degré.

Type 2 – pratique accompagnée : Confirmation du choix - Pratique des compétences acquises à l'école

- organisable dans les 2 degrés qualifiants (en 4^e année qualifiante et au 3^e degré),
- 4 semaines maximum en 4^e année qualifiante
- entre 4 et 15 semaines dans le 3^e degré.

Type 3 – pratique en responsabilité : Acquérir et perfectionner des compétences

- organisable au 3^e degré qualifiant, pour un total compris entre 4 et 15 semaines pour le degré et entre 4 et 12 semaines pour les 7^e années.

Les stages de type 2 et de type 3 sont cumulables pour atteindre le minimum imposé, pour certaines OBG au 3^e degré.

➤ **L'organisation et les durées autorisées**

Ils peuvent être organisés :

par blocs : (pas de récupération des périodes de cours non organisées)

- minimum autorisé : 4 semaines
- maximum autorisé : 15 semaines
(max 5 semaines consécutives en 5^{ème}-6^{ème}, max 7 semaines consécutives en 7^{ème})

- de façon hebdomadaire pendant toute l'année (30 semaines)
 - minimum autorisé : 4 périodes/semaine
 - maximum autorisé : 15 périodes/semaines pour les 5-6^{èmes}
12 périodes/semaines pour les 7^{èmes}

Quelques sections ne sont pas soumises à ce décret, mais doivent respecter les durées suivantes :

- la section « coiffure » : le nombre de jours de stage est défini par le profil de certification de la CPU et décrit dans le plan de mise en œuvre.
- la section « Assistants pharmaceutico-techniques » : 300 périodes obligatoires
- la section « complément en officine hospitalière » : durée autorisée entre 4 et 12 semaines

➤ **Le carnet de stage**

Un carnet de stage est obligatoire. Il constitue, tout au long du stage, le moyen de liaison entre l'établissement scolaire, le stagiaire et le milieu professionnel.

Le carnet de stage reprend au moins les éléments suivants :

1. un exemplaire de la convention,
2. le type de stage,
3. les objectifs du stage,
4. le calendrier et les horaires,
5. les modalités d'évaluation,
6. ce qui est attendu de la part du milieu professionnel en matière de développement des aptitudes et compétences professionnelles.

7. Un feuille de contact

Le carnet accompagne toujours l'élève aussi bien à l'école que sur le lieu de stage. L'élève y note les activités et les apprentissages réalisés. Le milieu professionnel y note des éléments d'évaluation.

La tenue du carnet de stage s'effectue sous la responsabilité du maître de stage, en collaboration avec le tuteur désigné par le lieu de stage.

Le carnet de stage peut tenir lieu de rapport de stage si la Direction en décide ainsi après concertation avec l'équipe éducative.

Il intervient dans le processus d'évaluation des élèves.

➤ **L'évaluation des stages**

« Les stages font partie intégrante de la formation de l'élève; ils interviennent dans le processus d'évaluation des élèves⁴. »

Une année scolaire ne peut en aucun cas être couronnée de succès si les stages ne sont pas effectués entièrement et réussis.

➤ **Récapitulatif de l'organisation pour l'IPES de Herstal**

Sections	Organisation	Année	Durée
Aide-familial	hebdomadaire+ bloc	5 ^{ème}	1 jour/semaine (11 sem) + 3 semaines
	bloc	6 ^{ème}	6 semaines
Aide-soignant	hebdomadaire+ bloc	7 ^{ème}	1 jour/semaine+5 semaines bloc
Coiffure	Hebdomadaire/bloc	4 ^{ème}	3 jours
	hebdomadaire+ bloc	5 ^{ème}	1 jour/semaine à partir de janvier + 2 semaines
	hebdomadaire+ bloc	6 ^{ème}	1 jour/semaine + 2 semaines
	hebdomadaire+ bloc	7 ^{ème}	1 jour/semaine + 3 semaines
Restaurateur	bloc	4 ^{ème}	2 semaines
	bloc	5 ^{ème}	3 semaines
	bloc	6 ^{ème}	3 semaines
Agent d'éducation	hebdomadaire	5 ^{ème}	1/2 jour/semaine
	bloc	6 ^{ème}	4 semaines
Assistant pharmaceutico-technique	Hebdomadaire+ bloc	6 ^{ème}	300 heures obligatoires
Complément en officine hospitalière	bloc	7 ^{ème}	12 semaines

⁴ décret du 5 décembre 2013, article 5, §8
Année scolaire 2022-2023

Opticien	bloc	6 ^{ème}	4 semaines
	Hebdomadaire + bloc	7 ^{ème}	1 jour et ½ /semaine + 3 semaines
Prothésiste dentaire	Hebdomadaire+ bloc	6 ^{ème}	1 jour/semaine + 4 semaines bloc
	bloc	7 ^{ème}	4 semaines
Technicien bureau	bloc	6 ^{ème}	4 semaines
Technicien chimiste	bloc		4 semaines

Remarque :

Selon le décret relatif à la protection des élèves stagiaires, les étudiants doivent obligatoirement remplir certaines obligations. Si l'analyse des risques encourus sur les lieux de stage l'impose, ils doivent se soumettre à une visite médicale à Mensura. Il est indispensable **d'insister sur l'importance du rendez-vous** qui leur est fixé. Sans le document du médecin du travail remis au terme de la visite, ils ne peuvent effectuer leur stage. Seul un certificat médical peut couvrir une absence lors de cette visite. Ils sont également soumis, par le PSE, à un test tuberculique et à la vérification de leur état vaccinal.

Le Conseil de participation**Les missions du Conseil de participation**

1. De débattre du projet d'école sur base des propositions qui lui sont remises par les délégués du pouvoir organisateur,
2. D'amender le projet d'établissement et de le compléter,
3. De le proposer à l'approbation du Ministre ou du pouvoir organisateur,
4. D'évaluer périodiquement sa mise en œuvre,
5. De proposer des adaptations,
6. De remettre un avis sur le rapport d'activités et de formuler dans ce cadre des propositions pour l'adaptation du projet d'établissement,
7. De mener une réflexion globale sur les frais réclamés en cours d'année, notamment ceux qui sont liés à des activités culturelles et sportives s'inscrivant dans le projet d'établissement,

8. D'étudier et de proposer la mise en place d'un mécanisme de solidarité entre les élèves pour le paiement des frais visés au point 7.

Les membres du Conseil de participation

A. Des membres de droits le chef d'établissement

les délégués

B. Des membres élus : des représentants du personnel enseignant, auxiliaire d'éducation, psychologique, social et paramédical

des représentants des parents ou des personnes investies de l'autorité parentale ou qui assument la garde en droit ou en fait du mineur soumis à l'obligation scolaire

des représentants des élèves sauf pour l'enseignement fondamental. Dans l'enseignement fondamental, cependant, le pouvoir organisateur, sur proposition de deux tiers au moins des membres du Conseil de participation, peut décider d'élargir le Conseil de participation à des délégués d'élèves, de manière permanente ou occasionnelle

des représentants du personnel ouvrier et administratif (là où il est attaché à l'établissement)

des membres représentant l'environnement social, culturel et économique de l'établissement qui sont cooptés ou désignés

Le fonctionnement du conseil de participation

Il se réunit quatre fois par an. Il doit être convoqué sur demande de la moitié de ses membres au moins, adressée au Président.

Le pouvoir organisateur désigne le Président du Conseil de participation. Dans les établissements d'enseignement de la Communauté française, le chef d'établissement préside le Conseil de participation.

Le Conseil de participation élabore son règlement d'ordre intérieur et le soumet à l'approbation du Ministre, dans l'enseignement de la Communauté française, du pouvoir organisateur, dans l'enseignement subventionné.

Le Conseil de participation tend à rendre ses avis par consensus (article 69, §11).

Notre école a construit un plan de pilotage présenté en Conseil de participation et qui sera contractualisé en 2023. Des objectifs spécifiques ont été définis sur base des objectifs généraux établis par le Décret du 3 mai 2019 portant les livres 1^o et 2^o du Code de l'Enseignement fondamental et de l'Enseignement secondaire et mettant en place le tronc commun. Dans ce cadre, l'école pérennisera les projets positifs et lancera différentes actions afin de répondre au mieux aux attentes de nos élèves et celles de leurs parents

Climat scolaire

Les changements de la société civile, l'évolution des mentalités, les préoccupations du monde en général diffusent inéluctablement au sein des établissements. Le rôle et les missions de l'école ont été adaptés et continuent à évoluer pour permettre l'équilibre entre les attentes de la population, les besoins des entreprises et de la société et les moyens mis en œuvre pour y parvenir au sein de l'institution scolaire.

Nous vivons un changement de paradigme, et tout changement implique une modification de rôles d'acteurs et de moyens. La prise de conscience de l'influence du climat scolaire sur l'efficacité de l'enseignement en est un bel exemple. « Le climat scolaire concerne toute la communauté éducative. Il renvoie à l'analyse du contexte d'apprentissages et de vie, et à la construction du bien vivre, du bien être pour les élèves, et pour les personnels dans l'établissement ».5

En d'autres termes, les résultats attendus6 d'un climat scolaire positif sont :

- l'amélioration des résultats scolaires,
- l'amélioration du bien-être des élèves et des adultes,
- la diminution notable du harcèlement,
- la diminution des problèmes de discipline,
- la diminution des inégalités scolaires,
- une plus grande stabilité des équipes,
- une baisse de l'absentéisme et du décrochage scolaire
- une meilleure orientation.

À l'énumération qui précède, et aux espoirs qu'elle génère, notre établissement ne peut passer à côté d'une telle opportunité.

Nous avons donc décidé de mettre en œuvre un projet de coéducation, par le biais d'espaces de parole régulés.

La coéducation est la conjonction des efforts des parents et des enseignants en vue de favoriser ensemble l'épanouissement de l'enfant, au sein de l'école, chacun restant dans le rôle, la fonction, le domaine et les statuts éducatifs qui lui sont réservés.

Un espace de parole régulé est un espace où les élèves peuvent s'exprimer librement sans contrainte et sous le couvert d'une gestion de la parole par un adulte. Il doit obéir à 5 règles fondamentales et incontournables :

- Une émotion se dit et ne se contredit pas
- L'adulte et uniquement lui donne et reprend la parole
- On ne nomme pas, on ne désigne pas et on n'accuse pas
- L'adulte fait appel aux ressources du groupe pour trouver une solution
- L'adulte assure la permanence, la stabilité et la récurrence de l'espace de parole

Les espaces de parole régulés mobilisent les ressources des élèves, de la compréhension à la recherche de solutions en passant par l'élaboration de stratégies groupales et la verbalisation. Ils changent également les interventions des adultes qui s'appuient sur les solutions proposées par le groupe plutôt que celles qui viendraient d'eux, et enfin instaurent un dialogue de tous.

Les élèves y apprennent à exprimer leurs émotions et sentiments et développent ainsi leur intelligence émotionnelle et leur empathie.

La mise en œuvre du projet de coéducation dans son intégralité a montré son efficacité sur les points évoqués plus haut, et notamment sur le harcèlement et même sur le cyberharcèlement moyennant une adaptation supplémentaire. Son influence sur le climat scolaire est largement démontrée.

Concrètement, les espaces de paroles régulés seront mis en place dès l'année scolaire 2017-2018 au sein de notre établissement. Les adultes animateurs de ces espaces seront

⁵ Voir réseau CANOPÉ du ministère de l'éducation nationale française.

⁶ Décret sectoriel du 21/11/2013 : <http://bit.ly/2pxW7Ur>

des éducateurs et des professeurs volontaires, sensibilisés et formés à cet effet. Ils seront organisés régulièrement aux premier et deuxième degrés, en fonction des besoins au troisième degré.

Dans un temps ultérieur, l'efficacité et la pertinence de l'outil pourraient impliquer un développement complémentaire d'actions de coéducation, par exemple les conseils de discipline, la révision du ROI et la régulation des espaces.

Les remédiations

Initiatives visant à organiser le soutien des élèves en difficulté

- Des cours de renforcement en français, mathématique, sciences et langues sont organisés, pour les élèves du 1^{er} degré, à la fois pour les élèves des années complémentaires mais aussi pour remédier aux difficultés de tous les élèves.
- Le Plan Individuel d'Apprentissage – PIA - est appliqué au mieux pour cerner les difficultés des élèves.
- Quand c'est possible, des cours de renforcement en mathématique, français et sciences sont organisés pour les élèves des 2^e et 3^e degrés, en partenariat avec la Promotion sociale de Herstal.
- Un renforcement de la lecture, de l'écriture et de la compréhension est organisé au premier degré à l'aide de matériel informatique.
- Une remédiation personnalisée axée sur l'utilisation des techniques modernes (informatique, Internet, tablettes, tableaux interactifs, ...) est mise en place le plus tôt possible afin de combler les manquements et d'acquérir une méthode de travail tout en permettant le développement de la créativité des élèves.
- L'Amicale des élèves organise des activités pour réunir des fonds afin d'aider les élèves en difficulté financière.

Actions

1. Formation Continue des Enseignants

- Chaque année nous organisons des journées de formation pour l'ensemble du personnel dans le domaine des compétences et de l'évaluation.
- Nous favorisons aussi la formation permanente des enseignants sur base volontaire sur les thèmes prévus par la fédération Wallonie Bruxelles.
- Nous prévoyons de former des professeurs volontaires à l'accueil et à l'écoute dans le but d'ouvrir une cellule « bien-être ».

2. Echanges avec les Partenaires Extérieurs de l'Ecole

- Nous collaborons par le biais des activités parascolaires avec de nombreux organismes (Ville de Herstal et Commune d'Oupeye, Musée de Herstal, Ecoles primaires de Herstal et d'Oupeye, la bibliothèque d'Oupeye et celle des Chiroux, Home Louis Demeuse, Intradel, ...).
- Nous travaillons aussi très régulièrement avec le Claj (Centre liégeois d'aide aux jeunes), le SAS, et le centre Louise Michel,

3. Activités linguistiques et culturelles

L'ouverture de l'IPES sur l'Europe se traduit par des échanges internationaux qui permettent à nos élèves d'approcher d'autres cultures. De même, toute activité extérieure à vocation linguistique, culturelle, ou scientifique est privilégiée par le biais de voyages, de visites, de séjours pédagogiques en Belgique et à l'étranger.

La participation à des opérations de solidarité interne (prise en charge des notes pour les élèves absents...) et externe (aide aux CPAS, recherche de fonds pour le Télévie, rencontre avec des demandeurs d'asile...) mettent les élèves en contact direct avec les réalités économiques et sociales du monde qui sera le leur dès la fin de leur cursus scolaire.

L'accent sera mis également sur la sensibilisation à l'art sous toutes ses formes et en particulier dans les cours d'éducation musicale et d'éducation plastique.

- Voyages culturels et linguistiques pour les élèves de secrétariat-tourisme.
- Stage en entreprise en néerlandais des techniciens de bureau.
- Projet Erasmus
- E twining : correspondance et échange via le net.
- ...

4. Initiatives prises en matière de Citoyenneté

- Assemblée des délégués de classes.
- Participation au défilé du 11 novembre.
- Participation de plusieurs élèves au voyage à Mauthausen pendant les vacances de Pâques.
- Voyages à Breendonk.
- Semaine Santé Sécurité en collaboration avec la police fédérale.
- Semaine d'information sur les assuétudes.
- Animation du TEC.
- Animations FEDEMOT selon les années.
- Activités « resto-qualité ».
- Projets « hygiène - propreté » (tri des déchets).
- Potager pédagogique.
- Projet ENVOL (alimentation issue du circuit court pour le restaurant pédagogique).

5. Démarches entreprises pour favoriser l'orientation des élèves

- Semaine d'orientation – immersion des élèves des classes terminales à l'Université et à la Haute Ecole de la Province de Liège.
- Journée d'immersion au sein de l'établissement.
- Visites d'entreprises (organisation IPIEC).

6. Accueil de nos jeunes étudiants de 1^{ère}.

- Création d'un climat familial pour vivre harmonieusement le passage du primaire au secondaire.
- Mise en place "une stratégie de réussite" qui se fonde sur un **enseignement personnalisé**.
- Accueil le jeune tel qu'il est avec ses capacités, ses souhaits et ses difficultés.
- Elaboration d'un livret d'accueil, et d'une politique d'accueil sous forme d'activités diverses (visites de l'école, du quartier, ...).
- Séjour en tout début d'année pour permettre une meilleure connaissance des autres élèves.

7. Une pédagogie différenciée

- Nous voulons un apprentissage qui favorise les savoir-faire autant que les connaissances.
- Organisation de "groupes de besoin" qui permettent de respecter les rythmes, aptitudes ou difficultés de chacun.
- Cours de renforcement aux élèves du premier degré leur permettant de mieux s'organiser dans le travail scolaire. Pour atteindre ces objectifs, les professeurs en collaboration avec le PMS, s'efforcent d'harmoniser objectifs, exigences et méthode de travail.

- Tout au long du cycle, les enseignants recueillent un maximum d'informations sur les capacités des étudiants. Nous pouvons, dès lors éclairer l'élève et ses parents sur les diverses orientations possibles (sections et options).
- Mise en place de moyens dans l'acquisition de nouvelles technologies : centre informatique dédié à la lecture, des ordinateurs et projecteurs data, des tableaux interactifs dans 18 locaux.
- Organisation des épreuves intégrées intermédiaires à raison de trois épreuves annuelles dans les sections de qualification du troisième degré, dès la cinquième année.

8. Activités sportives

- Organisation de tournois sportifs avec la collaboration de l' A.S.E.P.
- Tournois internes entre élèves et professeurs.
- Participation au marathon relais de la commune de Herstal

9. Pour les différentes sections :

- Prothésiste dentaire : invitations de différents grossistes, immersion dans des laboratoires spécialisés.
- Opticien : visites d'usines et invitations de conférenciers.
- Restaurateur : repas rapides pour le personnel, repas, banquets.
- Coiffeur : salon de l'esthétique, actions pour la journée de la femme, participation à des concours, gala, défilés.
- Lorsque les stages en milieu professionnel ne sont pas inclus dans la grille horaire, **et en respectant toutes les exigences administratives relatives aux stagiaires**, l'Institut favorisera néanmoins la pratique de ces stages en accordant aux élèves demandeurs des contrats de stage.
- D'autre part, des stages à l'étranger (individuels ou par échanges) ont été organisés. **Dans certaines orientations d'études, les TP pourront être partiellement remplacés par des stages en milieu professionnel.**
- **Les stages pourront être organisés par « bloc », y compris pendant les vacances scolaires.**
- Sport-études : participation aux tournois belges et internationaux.

10. La collaboration avec les parents

L'IPES Herstal s'est toujours efforcé d'informer les parents le plus complètement possible et de les faire participer activement aux processus d'apprentissage. Le soutien parental est une condition nécessaire de réussite scolaire et trop de parents aujourd'hui ont tendance à reporter sur l'école leur responsabilité éducative.

Les inscriptions en 1^{ière} année se déroulent à des dates précises.

Notre établissement organise des après-midi d'information et d'inscription les mercredis de la première phase des inscriptions en 1^{ère} année. Ce moment se veut convivial, et permet aux parents et aux futurs élèves de découvrir l'école au calme.

Le journal de classe

C'est un outil pédagogique et officiel, mais également un lien entre l'élève, les parents, les professeurs et la Direction de l'école : c'est le carnet de bord des étudiants. C'est le moyen d'échange journalier d'informations entre l'intérieur et l'extérieur de l'école. Les élèves doivent toujours être en possession de leur journal de classe.

Les réunions de parents

Les réunions de parents sont des moments privilégiés de communication entre les parents, les élèves et les acteurs d'éducation (professeurs, éducateurs, direction, CPMS).

A l'IPES Herstal, trois réunions de parents ont lieu annuellement (après le premier bulletin, en fin novembre), après le second, en début mars, et en fin d'année, lors de la distribution des prix. Une réunion spécifique au 1^{ière} année est prévue au mois d'octobre.

Nous associons ces réunions à des visites de l'école où les parents peuvent se rendre compte par eux-mêmes de l'environnement scolaire de leurs enfants. Depuis plusieurs années, nous constatons une bonne participation des parents.

Quant aux parents dont l'enfant présente des échecs et qui n'ont pu se déplacer, ils sont systématiquement convoqués à l'école par la suite.

Les convocations de parents à l'école

Nous avons pris l'habitude de convoquer rapidement les parents en cas d'acte d'indiscipline grave ou d'absentéisme (ce qui concernera l'éducateur de tutelle, l'éducateur en chef ou le directeur, selon la gravité des faits reprochés), dans le but de ne pas laisser la situation empirer nous préférons une intervention rapide. Nous recevons aussi les parents qui souhaitent nous faire part d'un problème vécu à l'école par l'élève.

Présence des parents à l'inscription

Comme par le passé, la présence des parents sera requise à l'inscription de l'élève mineur. Ils seront prévenus des exigences de discipline et de travail. Comme prescrit par le décret-missions, les documents importants leur seront remis, dont le règlement d'ordre intérieur, le règlement des études, les projets éducatif et pédagogique et d'établissement.

La présence des parents au Conseil de participation

Comme prévu, le Conseil de participation de l'IPES Herstal devrait comporter également des parents.

Les parents pourront ainsi être associés à la vie de l'école et participer avec leurs moyens aux campagnes de promotion de l'école.

Participation aux journées d'accueil des élèves de 1^{ere} année

Nous invitons les parents à participer à la première journée d'école des enfants de 1^{re} année.

Le matin, à la cafeteria, un déjeuner convivial réunit les professeurs, les parents et les élèves.

11. Activités culturelles

- Atelier théâtre.
- Atelier de réalisation de courts métrages.
- Voyages à l'étranger, à la fois à but culturel, mais également pour permettre à des jeunes défavorisés ce type d'expérience. Le prix est réduit par diverses activités.
- Contacts avec les Musées de Herstal, de la vie Wallonne et Curtius.
- Participation des professeurs et élèves des cours artistiques à différents concours.

12. Activités promotionnelles

- SIEP, mini-villages provinciaux des métiers techniques.

- Journée portes ouvertes.
- Organisations de la ville de Herstal : braderie, Place aux enfants.
- Immersion des classes de sixièmes primaires dans nos classes du premier degré.

13. Amicale

L'Amicale de l'école tient une place primordiale dans le fonctionnement de l'IPES Herstal :

- gestion de stocks de livres.
- organisation d'activités pour les élèves.
- aide financière aux élèves défavorisés.
- promotion de l'Institut.

14. Encadrement différencié

Les moyens humains de l'encadrement différencié permettent de réduire la taille des classes ou des groupes et par là d'assurer à nos élèves de meilleures chances de réussite et d'émancipation sociale.

Nous faisons en sorte de créer une culture d'école forte. Nous voulons que tous, élèves, parents, personnel, acteurs extérieurs se sentent membres d'une communauté unie par un projet stimulant et en soient fiers. Nous savons que la mise en œuvre de nos actions sera un combat de tous les jours. Mais nous estimerons avoir rempli notre mission si chaque élève qui sort diplômé de notre Institut trouve son épanouissement dans sa vie familiale et professionnelle et devient un citoyen responsable.

15. Développement des nouvelles technologies

Dans le cadre du développement des nouvelles technologies, l'école accompagne les élèves dans l'utilisation des outils informatiques et numériques afin d'encadrer et de faciliter la transition numérique